

RAPPORT D'ANALYSES CHIMIQUES N° 753

Prélèvement du 05.07.2011

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 13 Juillet 2011
N/ réf. :

Fiez - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon n° 1 : Fontaine publique couverte du bas du village - jet continu

Température (°C)	19.2	Aspect :	
pH	7.6	Bromure (mg Br/l)	< 0.1
Conductivité à 20°C (µS/cm)	590	Oxydabilité (mg KMnO ₄ par litre)	1.4
Turbidité (UT/F)	0.2	Carbone organique total (mg C/l)	0.6
Dureté totale (°F)	34.6	Ammoniaque (mg NH ₄ par litre)	0.005
Dureté carbonatée (°F)	29.8	Nitrite (mg NO ₂ par litre)	0.000
Calcium (mg Ca/l)	121	Orthophosphate (mg PO ₄ par litre)	0.005
Magnésium (mg Mg/l)	10.7		
Sodium (mg Na/l)	4.6		
Potassium (mg K/l)	1.9		
Hydrogénocarbonates (mg HCO ₃ par litre)	364		
Sulfate (mg SO ₄ par litre)	8.8		
Nitrate (mg NO ₃ par litre)	32.0		
Chlorure (mg Cl/l)	10.8		
Fluorure (mg F/l)	0.03		

Conclusions :

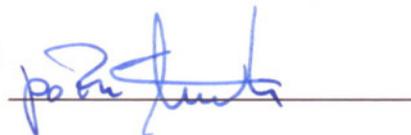
Eau dure.

La teneur en nitrate dépasse l'objectif de qualité de moins de 25 mg/l fixé par le Manuel suisse des denrées alimentaires (valeur de tolérance admise : 40 mg/l).

Frais d'analyses : Fr. 30.00 (seule l'analyse de nitrate est facturée)

Frais de prélèvement : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.

RECULE 20 JUL, 2011

Municipalité
de la Commune de Fiez
Au Village
1420 Fiez

RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES N° 2070

Prélèvement du 05.07.2011

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 13 Juillet 2011

N/réf. :

Fiez - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon N° 1	Germes aérobies par ml	Escherichia coli par 100 ml	Entérocoques par 100 ml
Fontaine publique couverte du bas du village - jet continu	9	0	0

Conclusions :

Conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

Frais d'analyses : Fr. 100.00
Frais de prélèvements : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.